

Élection du comité directeur : procédure

1. Contexte

Conformément aux statuts, le président, les deux vice-présidents, ainsi que les assesseurs (la forme masculine inclut le féminin par analogie) sont (ré)élus lors de la deuxième Assemblée des délégués de l'année suivant les élections fédérales. Le nombre de vice-présidents sera, comme mentionné dans la révision des statuts, réduit. La nouvelle vice-présidence sera donc constituée en conséquence.

Le président, les vice-présidents et les assesseurs seront donc élus lors de l'Assemblée des délégués du 4 avril 2020. Lors de sa séance du 19 décembre 2019, la CPP a défini les points suivants concernant les profils requis, ainsi que l'agenda relatif à la procédure de cette élection.

2. Agenda

Jusqu'au 14 février : Délai de dépôt des candidatures pour la présidence et la vice-présidence auprès du secrétaire général (lanz@fdp.ch) à l'attention de la CPP (CV et lettre de motivation). Les candidatures peuvent être déposées par la section cantonale ou par l'une des organisations proches du parti mentionnées dans les statuts (PLR.Les Libéraux-Radicaux Femmes, PLR.Les Libéraux-Radicaux Service Public, PLR International) ou encore par le candidat lui-même.

5 mars : Première audition des candidats par la CPP. Cette dernière fait une recommandation, sans pour autant exclure de candidat.
Élection de deux présidents de sections cantonales comme représentants de la CPP au comité directeur.

4 avril : Présentation des candidats à l'Assemblée des délégués et élection, par les délégués, de la présidence, de la vice-présidence et des assesseurs.

3. Profil requis pour la présidence

La fonction de président du parti revêt une très grande importance pour le parti. Les exigences sont les suivantes :

- › Réputation irréprochable dans le domaine politique, professionnel et privé.
- › Indépendance économique de tout intérêt particulier.
- › Capacité à s'imposer et ténacité.
- › Disposition à représenter la ligne du parti dans toutes les questions importantes.
- › Grande disponibilité : visites et participation à des manifestations nationales, cantonales et régionales, ainsi qu'à tous les événements du parti.
- › Potentiel d'identification et de mobilisation interne au parti (charisme).
- › Authenticité et aisance avec les médias et la population – au moins en allemand et en français.
- › Crédibilité : être en faveur d'une politique libérale et le démontrer.

4. Profil requis pour la vice-présidence

Les vice-présidents se chargent de représenter la présidence du parti. Les exigences sont les suivantes :

- › Réputation irréprochable dans le domaine politique, professionnel et privé.
- › Indépendance économique de tout intérêt particulier.
- › Capacité à s'imposer et ténacité.
- › Disposition à représenter la ligne du parti dans toutes les questions importantes.
- › Grande disponibilité : visites et participation à des manifestations nationales, cantonales et régionales, ainsi qu'aux événements du parti.
- › Participation à toutes les séances du comité directeur.
- › Potentiel d'identification et de mobilisation interne au parti (charisme).
- › Authenticité et aisance avec les médias et la population – en allemand ou en français
- › Crédibilité : être en faveur d'une politique libérale et le démontrer.

5. Profil requis pour les assesseurs

Le profil requis pour les membres du comité directeur a été élaboré comme suit :

- › Réputation irréprochable dans le domaine politique, professionnel et privé.
- › Indépendance économique de tout intérêt particulier.
- › Capacité à s'imposer et ténacité.
- › Disposition à représenter la ligne du parti dans toutes les questions importantes.
- › Grande disponibilité : participation à tous les événements du parti.
- › Participation à toutes les séances du comité directeur.
- › Potentiel d'identification et de mobilisation interne au parti (charisme).
- › Authenticité et aisance avec les médias et la population – en allemand ou en français.
- › Crédibilité : être en faveur d'une politique libérale et le démontrer.

La décision de la CPP sera publiée sur notre site internet, dans notre newsletter et sera communiquée par les partis cantonaux.